

Règlement intérieur du service de restauration scolaire Année scolaire 2022-2023

1- RÈGLES GÉNÉRALES

- Le service de restauration scolaire est organisé à l'initiative et sous la responsabilité de la Mairie de Peisey-Nancroix.
- Ce service est proposé à tout enfant scolarisé à l'école « Les petits montagnards » au Chef-lieu de Peisey-Nancroix.
- Il permet d'accueillir les enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h20 et est accessible aux enfants présents en classe le matin.

Toute personne inscrivant son/ses enfant(s) au service de restauration scolaire s'engage à respecter le présent règlement.

Le service de restauration scolaire est scindé en deux prestations distinctes :

- Un service des PS et MS sous forme de paniers repas,
- Un service de la GS au CM2 sous forme de cantine.

2- ORGANISATION DU SERVICE DES « PETITS »

Les enfants scolarisés en **petite et moyenne section maternelle** sont placés dans le service des Petits et sont soumis à l'organisation suivante :

Fourniture des repas par la famille

Le repas est fourni par les familles sous forme de panier repas.

Conditionnement du panier-repas

Chaque enfant transporte son repas dans un sac en plastique **étiqueté aux nom et prénom de l'enfant**. Par mesure d'hygiène, aucun autre sac (sac à dos, isotherme, etc...) ne pourra être stocké dans le réfrigérateur. Les "paniers repas" doivent comporter un couvert complet (assiette + verre + cuillère et/ou fourchette, incassables, légers et adaptés à l'âge, marqués aux nom et prénom de l'enfant).

Les plats doivent être dans des boîtes hermétiques marquées au nom de l'enfant et adaptées au four à micro-ondes.

Les aliments doivent être coupés, les fruits épluchés de manière que chaque enfant puisse manger en autonomie.

Les encadrants sont chargés uniquement de réchauffer les plats et de surveiller les enfants. Toute nourriture périssable non consommée sera détruite sur place.

Après le repas, les paniers repas (sac de transport + couverts + boîtes) sont remis aux enfants.

Service de panier-repas situé à l'Ecole Publique de Peisey Nancroix

Les paniers repas sont rangés au réfrigérateur dès l'arrivée des enfants à l'école : l'accompagnatrice du car se charge de ranger les repas des enfants présents dans le car scolaire.

Les parents des enfants accompagnés directement à l'école déposent le repas auprès de l'ATSEM qui se charge de les stocker dans le réfrigérateur.

3- ORGANISATION DU SERVICE DES « GRANDS »

Les enfants scolarisés en **Grande section maternelle, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2** sont placés dans le service des « Grands » et sont soumis à l'organisation suivante :

Fourniture des repas par la Mairie

Le repas est constitué de 5 composantes (entrée, viande ou poisson, accompagnement, fromage et dessert).

Des repas sans viande ou sans porc sont proposés sans surcoût et pourront être commandés au moment de l'inscription des enfants, pensez à bien renseigner la fiche dédiée à cet effet sur le site.

Les repas sont, comme l'année 2021/2022, confectionnés directement sur site par un prestataire habilité.

Service de restauration situé à la salle polyvalente de Peisey

Pour respecter les exigences sanitaires réglementaires, le repas sera servi au 1^{er} étage de la salle polyvalente spécifiquement équipé pour la livraison et le réchauffage des repas livrés, ainsi que par la suite pour la confection des repas.

Les enfants de ce service rejoindront la salle polyvalente à pied, encadrés par du personnel communal.

4- INSCRIPTIONS

Elles se font sur le site internet mis à votre disposition sur lequel vous pouvez procéder à l'inscription de vos enfants jusqu'au **mardi minuit de la semaine précédente**.

Il est également possible de procéder en début d'année scolaire, à l'inscription pour l'ensemble de l'année.

Pour le bon déroulement du service, toute modification (ajout ou suppression) doit être signalée en Mairie, dans les meilleurs délais. Ni remboursement, ni avoir ne seront effectués sauf présentation d'un certificat médical. Ceci s'applique également pour les sorties scolaires pour lesquelles les parents étaient informés.

Dérogation au service

Toute dérogation à ce service devra être dûment justifiée avec présentation d'un certificat médical.

En cas de dérogation, l'enfant pourra être accueilli dans le service des Petits, sous réserve de places disponibles pour l'accueillir.

Tarifs

Le tarif est de 2,50 € pour le panier repas, par repas pris à l'école.

Le tarif est de 5 € pour la cantine, par repas et par enfant.

Un tarif de 7 € sera appliqué pour les enfants inscrits **en dehors de la période de délai qui est le mardi de la semaine précédente minuit** sur le site.

5- RÈGLEMENTS

Votre facture sera mise en ligne sur le site chaque mois et vous pourrez la régler par chèque à l'ordre du Trésor Public, en espèce directement à la mairie ou bien par carte bancaire en vous connectant sur le site de réservation.

6- DISCIPLINE

- Durant le service du panier repas et/ou de la cantine, les enfants doivent respecter les adultes ainsi que leurs camarades et le matériel mis à disposition. **Pour ce faire, la charte de l'enfant est à retourner, signée, début septembre par chaque enfant susceptible de manger à la cantine et/ou au panier-repas. Au préalable, les parents auront pris soin de lire et d'expliquer à leur(s) enfant(s) le contenu de la charte.**
- Tout débordement pourra être notifié par la personne responsable et entraîner une sanction : avertissement, expulsion temporaire, voire définitive.
- L'adulte responsable dispose des coordonnées des personnes à prévenir en cas de problème. Tout changement (adresse, téléphone, mail) doit être notifié en mairie.
- La responsabilité des parents pourrait être engagée dans le cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il en est de même s'il blessait un autre enfant.

7- SANTÉ

- Aucun médicament ne pourra être administré par le personnel communal.
- Toute allergie et/ou problème alimentaire ainsi que les régimes spéciaux doivent impérativement être signalés sur la fiche d'inscription du site et faire pourront l'objet d'un PAI (Projet Alimentaire Individualisé) si besoin.